

États financiers

INVESTISSEMENTS ONTARIO

Pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2022 et la période du
8 juillet 2020 au 31 mars 2021



Investissements Ontario
250, rue Yonge, 35^e étage
Toronto (Ontario), Canada
M5B 2L7

Investissements Ontario

Exercice s'étant terminé le 31 mars 2022 et période s'étant terminée le 31 mars 2021

Responsabilité en matière de rapports financiers

Les états financiers d'Investissements Ontario ci-joints, dont la responsabilité incombe à la direction, ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La production d'états financiers doit nécessairement se faire sur la base d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations touchant la période comptable en cours ne peuvent pas être menées à terme avec certitude dans ladite période. Ces états financiers ont été préparés comme il se doit, dans le respect du seuil raisonnable d'importance relative et à la lumière de l'information qui était disponible en date du 28 juin 2022.

La direction est responsable d'assurer la probité des états financiers. Elle dispose d'un système de contrôles internes conçu pour assurer, dans une mesure raisonnable, la sauvegarde des actifs et l'accès à des données financières fiables au moment voulu. Ce système est assorti de politiques et de procédures formelles, ainsi que d'une structure organisationnelle assurant la bonne délégation des pouvoirs et le bon partage des responsabilités.

Le conseil d'administration, par l'entremise du Comité de la vérification, des finances et de la gestion des risques, doit veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de rapports financiers et de contrôles internes. Ce comité, composé de membres du conseil d'administration qui ne sont pas des employés ni des dirigeants d'Investissements Ontario, rencontre régulièrement la direction et le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario pour s'assurer qu'ils honorent leurs responsabilités respectives.

Les états financiers ont été audités par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de la vérificatrice consiste à exprimer une opinion quant à la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Son rapport décrit la portée de son examen et expose son opinion.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "T. Dauphinee".

Trevor Dauphinee
Directeur général

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Alicia Yurichuk".

Alicia Yurichuk, CPA, CGA
Directrice des finances



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À Investissements Ontario

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers d'Investissements Ontario, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2022 et au 31 mars 2021, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de l'évolution des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2022 et pour la période du 8 juillet 2020 au 31 mars 2021, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle d'Investissements Ontario au 31 mars 2022 et au 31 mars 2021, ainsi que de ses résultats, de l'évolution des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2022 et pour la période du 8 juillet 2020 au 31 mars 2021, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mes audits conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante d'Investissements Ontario conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à les audits des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité d'Investissements Ontario à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si Investissements Ontario a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière d'Investissements Ontario.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs,

et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne d'Investissements Ontario;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité d'Investissements Ontario à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Investissements Ontario à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mes audits.

La vérificatrice générale,



Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 28 juin 2022

Investissements Ontario
États de la situation financière
Au 31 mars 2022 et au 31 mars 2021

	2022	2021
Actifs financiers		
Encaisse	2 300 083 \$	\$
Intérêts à recevoir	1 309	-
	2 301 392	-
Passifs		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 4)	450 244	-
Dette envers la province de l'Ontario (note 5)	992 432	-
Actifs financiers nets	858 716	-
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance (note 6)	232 655	-
	232 655	-
Excédent accumulé	1 091 371 \$	- \$

Éventualité (note 10)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Au nom du conseil d'administration :



Présidence du conseil d'administration



Présidence du Comité de la vérification, des finances et de la gestion des risques

Investissements Ontario

État des résultats et de l'excédent accumulé

Pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2022 et la période du 8 juillet 2020 au 31 mars 2021

	Budget		
	31 mars 2022 (note 11)	31 mars 2022	8 juillet 2020 au 31 mars 2021 (note 8)
Recettes			
Paiements de transfert – Ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce	4 640 680 \$	3 598 685 \$	- \$
Produits d'intérêts	-	1 309	-
	4 640 680	3 599 994	-
Charges (note 8)			
Salaires et avantages sociaux (note 7)	2 261 042 \$	1 763 049 \$	- \$
Fournitures et matériel	42 292	4 358	-
Transport et communications	83 770	14 921	-
Services	2 216 076	724 031	-
Marketing	37 500	2 264	-
	4 640 680	2 508 623	-
Excédent d'exploitation annuel	-	1 091 371 \$	-
Excédent accumulé au début de l'exercice	-	-	-
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	- \$	1 091 371 \$	- \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Investissements Ontario

État de l'évolution des actifs financiers nets

Pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2022 et la période du 8 juillet 2020 au 31 mars 2021

	Budget		
	31 mars 2022 (note 10)	31 mars 2022	8 juillet 2020 au 31 mars 2021
Excédent d'exploitation annuel	- \$	1 091 371 \$	- \$
Charges payées d'avance	-	(232 655 \$)	-
Augmentation des actifs financiers nets	-	858 716	-
Actifs financiers nets au début de l'exercice	-	-	-
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	- \$	858 716 \$	- \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Investissements Ontario

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2022 et la période du 8 juillet 2020 au 31 mars 2021

	31 mars 2022	8 juillet 2020 au 31 mars 2021
Opérations d'exploitation		
Excédent d'exploitation annuel	1 091 371 \$	- \$
	1 091 371 \$	-
Variation des fonds de roulement hors trésorerie		
Intérêts à recevoir	(1 309 \$)	-
Comptes créditeurs et charges à payer	450 244	-
Dette envers la province de l'Ontario	992 432	-
Charges payées d'avance	(232 655 \$)	-
	1 208 712	-
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation	2 300 083 \$	-
Augmentation nette de l'encaisse	2 300 083 \$	-
Encaisse au début de l'exercice		-
Encaisse à la fin de l'exercice	2 300 083 \$	- \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Investissements Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2022 et la période du 8 juillet 2020 au 31 mars 2021

1. Nature de l'organisme

Investissements Ontario (la « Société ») a été créée le 8 juillet 2020 aux termes du Règlement de l'Ontario 357/20, pris en vertu de la *Loi sur les sociétés de développement, L.R.O. 1990, chap. D.10* (Ontario). Depuis le 27 avril 2021, la Société est régie par la *Loi de 2021 sur la société Investissements Ontario* (la « Loi »).

La Loi confère à la Société les objets suivants :

- Obtenir du secteur privé des investissements commerciaux et de capitaux stratégiques qui appuient le développement économique, la résilience et la création d'emplois en Ontario, notamment en fournissant une aide financière et des stimulants destinés à promouvoir la compétitivité économique générale et la croissance de l'Ontario.
- Mener d'autres activités compatibles avec ses objets qui sont décrites dans les politiques ou les directives émanant du ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le « ministère ») ou énoncées dans un accord conclu avec ce dernier.
- Recevoir des éléments d'actif ou s'en occuper, notamment les détenir, les placer ou les vendre afin de réaliser ses objets.

Les membres du premier conseil d'administration de la Société ont été nommés le 18 mars 2021 et se sont réunis officiellement pour la première fois le 6 avril 2021. Avant cette dernière date, la Société était gérée et exploitée par le ministère.

La Société est dispensée de l'impôt sur le revenu fédéral et provincial en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

2. Le Fonds pour Investissements Ontario

Dans son budget de 2021, le gouvernement de l'Ontario s'était engagé à investir 400 millions de dollars sur quatre ans dans la création du Fonds pour Investissements Ontario, dans le but de soutenir la Société et d'encourager les investissements dans les secteurs clés que sont la fabrication de pointe, les technologies et les sciences de la vie. Dans le budget, on précise que la Société doit : a) s'appuyer sur un processus d'évaluation avancé pour choisir les projets de grande valeur aux fins d'investissement et b) offrir son expertise et des services opportuns et adaptables aux investisseurs, notamment des renseignements sur l'aide financière disponible, du soutien en matière de talents, des conseils et des services de guide-expert,

Investissements Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 et la période du 8 juillet 2020 au 31 mars 2021

C'est le ministère qui détient les pouvoirs d'administration, d'affectation et de décision à l'égard du Fonds pour Investissements Ontario. Étant sous la tutelle du ministère, le Fonds ne figure pas dans les états de la situation financière ci-joints. Le conseil d'administration de la Société ne fait que présenter des recommandations au ministère concernant les investissements du Fonds pour Investissements Ontario.

3. Principales conventions comptables

a) Méthode de comptabilité

Les présents états financiers ont été préparés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada).

Les principales conventions comptables sur lesquelles ils se basent sont résumées ci-dessous.

b) Comptabilisation des recettes

Les recettes sont comptabilisées dans l'exercice où surviennent les opérations ou les événements ayant généré ces recettes, comme il est expliqué plus bas. Toutes les recettes sont enregistrées au fur et à mesure qu'elles sont générées.

Les fonds transférés par le ministère sont comptabilisés comme des paiements de transfert.

Le ministère finance les activités d'exploitation de la Société. Les fonds transférés par le ministère sont comptabilisés en tant que recettes dans les états financiers lorsque le transfert est autorisé et les critères d'admissibilité sont respectés, sauf si les conditions de transfert donnent lieu à une obligation répondant à la définition d'un passif. Le cas échéant, les fonds ministériels sont plutôt enregistrés à titre de produits constatés d'avance ou dans les comptes créditeurs. Une fois les passifs réglés, ces fonds sont comptabilisés en tant que recettes dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

Produits d'intérêts

Un produit d'intérêts est constaté au moment où il est généré.

Investissements Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 et la période du 8 juillet 2020 au 31 mars 2021

c) Charges

Les charges sont comptabilisées au fur et à mesure qu'elles sont engagées. Le coût des biens consommés et des services reçus au cours de l'exercice est porté aux charges.

d) Charges payées d'avance

Ces sommes, qui comprennent les dépenses en services, sont comptabilisées à titre de charges dans les périodes où la Société prévoit en bénéficier.

e) Opérations entre parties apparentées

Les opérations entre parties apparentées sont évaluées à leur valeur d'échange, c'est-à-dire la contrepartie déterminée et convenue entre les parties apparentées.

f) Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers de la Société sont comptabilisés comme suit. L'encaisse est comptabilisée au coût et, comme le risque de fluctuation est négligeable, sa valeur comptable correspond approximativement à sa juste valeur. Les intérêts à recevoir et les comptes créditeurs et charges à payer sont également comptabilisés au coût.

g) Régimes de retraite des employés

Les employés à temps plein de la Société participent au Régime de retraite des fonctionnaires, le régime de retraite à prestations déterminées des employés de la province et de nombreux organismes provinciaux. C'est la province de l'Ontario qui, étant l'unique promoteur du régime, détermine les cotisations annuelles de la Société à l'égard du régime. Les gains et les pertes établis selon les évaluations actuarielles prévues par la loi n'entrent pas dans les actifs et passifs de la Société, puisque c'est au promoteur – et Investissements Ontario n'en est pas un – qu'il incombe d'assurer la viabilité financière du régime de retraite. Les cotisations de la Société sont comptabilisées comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations déterminées, c'est-à-dire qu'elles sont constatées à titre de charges dans l'exercice où elles sont exigibles.

h) Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui auront une incidence sur les montants à présenter au titre des

Investissements Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 et la période du 8 juillet 2020 au 31 mars 2021

actifs et des passifs, des passifs éventuels à la date des états financiers et des recettes et charges enregistrées durant l'exercice. Sont notamment visées par ces estimations et hypothèses les charges à payer. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

4. Comptes créditeurs et charges à payer

Les comptes créditeurs correspondent aux opérations commerciales habituelles auprès de fournisseurs tiers. Les charges à payer renvoient aux salaires et avantages sociaux.

	2022	2021
Comptes créditeurs	313 376 \$	- \$
Charges à payer	136 868	-
Total	450 244 \$	- \$

5. Dette envers la province de l'Ontario

Il s'agit des montants que la Société doit payer au ministère. Au cours de l'exercice financier de 2022, ce dernier a engagé des dépenses totalisant 2 262 518 \$ (2021 – nul) au nom de la Société, desquelles 1 270 086 \$ lui ont été remboursés (2021 – nul). Les variations à ce poste pour la période de 2021 et l'exercice de 2022 sont présentées ci-dessous.

	2022	2021
Solde au début de l'exercice	- \$	- \$
Factures reçues	2 262 518	-
Montant remboursé	(1 270 086 \$)	-
Solde à la fin de l'exercice	992 432 \$	- \$

Investissements Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 et la période du 8 juillet 2020 au 31 mars 2021

6. Charges payées d'avance

	2022	2021
Abonnements et licences	198 337 \$	- \$.
Autres	34 318	-
Total	232 655 \$	- \$

7. Avantages sociaux futurs

Tout le personnel de la Société peut adhérer au Régime de retraite des fonctionnaires, un régime à prestations déterminées. Les employés mutés de la fonction publique de l'Ontario à la Société peuvent continuer d'y participer. Investissements Ontario (l'employeur) verse des cotisations complémentaires égales à 100 % de celles des employés. Ceux-ci peuvent verser en cotisations 7,4 % de leur salaire annuel jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP), et 10,5 % de leur salaire annuel au-delà du MGAP. Pour l'exercice 2022, des cotisations de 4 103 \$ (2021 – nul) au régime de retraite sont comptabilisées au poste « Salaires et avantages sociaux » de l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

De plus, au cours du même exercice, le ministère a affecté des employés à une unité (au sein du Bureau du sous-ministre) consacrée à Investissements Ontario. Les coûts liés à la participation de ces employés au régime de retraite sont assumés par la province et ne sont donc pas comptabilisés dans les présents états financiers.

8. Opérations entre parties apparentées

Au cours de l'exercice de 2022, le ministère a fourni des employés détachés, des biens et des services à la Société en vue de la soutenir dans ses activités.

- Le salaire et les coûts associés aux avantages sociaux (sauf ceux afférents au régime de retraite, comme l'indique la note 7) des employés détachés recouverts par le ministère totalisent 1 226 836 \$ (2021 – nul). Ils sont comptabilisés au poste « Salaires et avantages sociaux » dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.
- Un montant totalisant 24 366 \$ (2021 – nul) pour des biens et services a été recouvert au coût par le ministère. Ils sont comptabilisés aux postes « Fournitures et matériel », « Transport et communications » et « Services » dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé

Investissements Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 et la période du 8 juillet 2020 au 31 mars 2021

De plus, les biens et services suivants ont été fournis gratuitement à la Société; ils ne figurent donc pas dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

- Certaines charges engagées par la Société – d'une part pour l'hébergement, et de l'autre pour le matériel informatique et les licences de logiciel – ont été absorbées par le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs et le Secrétariat du Conseil du Trésor, respectivement. Ces charges totalisent 72 757 \$ (2021 – nul).
- Le ministère a fourni des services consultatifs en matière de finance, de ressources humaines, de site web, de médias sociaux et d'autres questions organisationnelles.
- Le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs s'est occupé de la gestion de la paie et des paiements.

Avant la formation officielle du conseil d'administration le 6 avril 2021, la Société était administrée par le ministère. Elle n'avait pas d'employés et n'avait pas effectué d'opérations.

- Le ministère a engagé des charges d'établissement de 66 103 \$. De plus, le salaire et les coûts liés aux avantages sociaux des employés ministériels affectés à l'établissement de la Société se sont élevés à 62 427 \$. Cette somme a été absorbée par le ministère et ne figure donc pas dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

La dette envers la province de l'Ontario comprend les montants dus par la Société au ministère (voir la note 5).

9. Gestion des risques liés aux instruments financiers

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société soit incapable de respecter ses engagements de trésorerie en temps voulu. Comme c'est le ministère qui finance intégralement ses activités d'exploitation, la Société est très peu exposée à ce type de risque. Pour l'atténuer, elle établit des prévisions d'encaisse et des rapports périodiques destinés au ministère. Les charges à payer à la fin de la période doivent être réglées au cours du premier trimestre de l'exercice suivant.

Investissements Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 et la période du 8 juillet 2020 au 31 mars 2021

b) Risque de marché

Le risque de marché auquel est exposée la Société correspond au risque de taux d'intérêt, soit la possibilité de perte financière découlant de la variation de la juste valeur ou des futurs flux de trésorerie des instruments financiers en fonction de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. La Société est très peu exposée à ce type de risque en ce qui concerne les comptes bancaires portant intérêt qu'elle détient.

10. Éventualité

Conformément à l'entente de financement établie entre la Société et le ministère, le financement ministériel excédentaire doit être soit remboursé ou alloué à une période subséquente. Au 31 mars 2022, la direction n'avait été informée d'aucun remboursement potentiel.

11. Budget

Avant le 6 avril 2021, la Société était gérée et exploitée par le ministère. Par conséquent, aucun budget n'a été établi pour la période s'étant terminée en 2021.